

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

## PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2021 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2021 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2021 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## SOMMAIRE

---

<b>MISSION : Participations financières de l'État</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	14
<b>PROGRAMME 731 : Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – <i>Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État</i>	20
2 – <i>Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières</i>	23
Présentation des crédits	25
Justification au premier euro	29
<i>Éléments transversaux au programme</i>	29
<i>Justification par action</i>	31
01 – <i>Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés</i>	31
03 – <i>Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société</i>	36
04 – <i>Autres investissements financiers de nature patrimoniale</i>	37
05 – <i>Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État</i>	40
06 – <i>Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité</i>	40
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	41
<b>PROGRAMME 732 : Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État</b>	<b>43</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	44
Objectifs et indicateurs de performance	45
1 – <i>Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)</i>	45
Présentation des crédits	46
Justification au premier euro	49
<i>Éléments transversaux au programme</i>	49
<i>Justification par action</i>	51
01 – <i>Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État</i>	51



MISSION  
**Participations financières de l'État**

---

## Présentation du compte

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi de finances pour 2006, ce compte retrace :

1° en recettes :

- a) tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- b) les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- c) les versements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- d) les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- e) les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- f) les versements du budget général.

2° en dépenses :

- a) les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
- b) les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
- c) les augmentations de capital, les avances d'actionnaires et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
- d) les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de sociétés ;
- e) les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a) du 1° (recettes) ainsi qu'aux c) et au d) du 2° (dépenses).

Les participations financières de l'État peuvent être définies comme les droits qu'il détient sur d'autres entités, matérialisés ou non par des titres, qui créent un lien durable avec celles-ci et comportent une contrepartie figurant au bilan de l'État. Ces droits peuvent découler de la détention de parts de capital ou de l'existence d'un contrôle exercé sur elles. Une liste indicative de ces entités figure en annexe du décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié, qui a créé l'Agence des participations de l'État (APE).

L'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 modifiée relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et son décret d'application ont instauré un cadre juridique clair et protecteur pour les intérêts patrimoniaux de l'État. Ils renforcent le cadre juridique des opérations d'acquisition de participation et organisent un contrôle des opérations de cession lorsqu'elles ont une portée significative, y compris lorsqu'elles n'emportent pas de privatisation de la société concernée.

Ces cessions constituent de droit l'essentiel des recettes du compte, distinctes des revenus courants de ses participations financières (dividendes) reversés au budget général de l'État. Lorsque la cession d'un actif est opérée par une entreprise contrôlée par l'État, le versement de la recette sur le compte est possible mais doit être expressément autorisé par les organes sociaux ou faire l'objet d'une disposition législative. Cette recette doit avoir une relation directe avec cette cession et ne pas constituer une opération de gestion courante à l'image du versement d'un dividende.

Les opérations retracées sur le compte sont de deux types :

1. L'investissement : en contrepartie de son apport financier, l'État reçoit un actif financier équivalent ou une créance dont il peut raisonnablement espérer un retour futur (augmentation de la valeur de sa participation, dividendes, intérêts, etc.). Dans ce cas, cet actif est également retracé au passif du bénéficiaire de l'apport. Les opérations en capital inscrites sur ce programme doivent être compatibles avec le Traité sur l'Union européenne.

2. Les prestations de service qui visent directement à protéger les intérêts d'actionnaire de l'État ou lui permettre de valoriser, dans les meilleures conditions possibles, son patrimoine financier, dans le cadre défini par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2005-530 du 29 décembre 2005 (points 29 à 33).

Le Commissaire aux participations de l'État, directeur général du service à compétence nationale « Agence des participations de l'État » (APE), est responsable des deux programmes rattachés au compte.



## Équilibre du compte et recettes

### ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
731 - Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État		14 421 200 000 5 535 534 308	14 421 200 000 5 535 534 308	
732 - Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État		100 000 000 0	100 000 000 0	
<b>Total et solde</b>	<b>14 005 732 211</b> <b>4 766 549 166</b>	<b>14 521 200 000</b> <b>5 535 534 308</b>	<b>14 521 200 000</b> <b>5 535 534 308</b>	<b>-515 467 789</b> <b>-768 985 142</b>

(+ : excédent ; - : charge)

### ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Le solde comptable de -768,99 M€ reflète l'écart entre les recettes *effectivement* encaissées durant l'exercice 2021 (4 766 549 165,90 €) et le montant des dépenses *effectivement* réalisées au cours de l'exercice 2021 (5 535 534 308,09 €). Ainsi, en exécution 2021, les recettes effectivement encaissées ont couvert les dépenses à hauteur de 86 %.

Lors du Projet de Loi de Finances pour 2021, les recettes prévisionnelles couvraient les dépenses prévisionnelles à hauteur de 96 % (soit un solde comptable prévisionnel de -515,46 M€ hors report du solde comptable de 2020 sur 2021).

En tenant compte du report de solde comptable de 2020 sur 2021 (soit 2 455 079 152,00 €), le solde comptable du CAS PFE s'établit à fin 2021 à 1 686 M€ (exactement 1 686 094 009,81 €).

En 2021, le Gouvernement a fait le choix de maintenir son dispositif de soutien au bénéfice de grandes entreprises stratégiques françaises fragilisées dans le contexte de la crise sanitaire afin de répondre à de nouveaux besoins de recapitalisation qui ont pu être décalés de 2020 à 2021 (les entreprises ayant été en capacité de gérer dans un premier temps leurs besoins de liquidité importants grâce à divers instruments tels les prêts garantis). En conséquence, les crédits non consommés de l'enveloppe des 20 000 M€ ouverte en LFR 2 pour 2020 ont tous été reportés sur le programme 358 à hauteur de 11 696 M€, et ont été rouverts à due concurrence sur le programme 731 du CAS PFE.

Par la suite, le ralentissement dans la mise en œuvre effective des opérations liées à la crise Covid (672 M€ en 2021 contre 11 000 M€ initialement prévus) s'est accompagné au plan budgétaire d'une révision à la baisse des crédits destinés initialement à leur financement. C'est ainsi que le programme 358 a fait l'objet d'une annulation de crédits à hauteur de 7 200 M€ par décret n°2021-620 du 19 mai 2021, permettant ainsi de dégager les ressources suffisantes pour le financement du fonds de solidarité pour les entreprises, ainsi que pour la prise en charge des dépenses de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire », ramenant ainsi le montant des crédits disponibles au titre du programme 358 en 2021 à 4 496 M€ (soit 11 696 M€ - 7 200 M€).

Parallèlement, cette annulation de crédits a conduit en cours de gestion à réduire à due concurrence (soit 7 200 M€) le niveau d'intervention théorique pour les opérations typées COVID financées depuis le Programme 731. Enfin une dernière annulation de crédits sur le Programme 358 est intervenue en loi de finances rectificatives pour 2021 à hauteur de 429 M€ (Loi n° 2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de finances rectificative pour 2021).

**Participations financières de l'État**

Mission

Équilibre du compte et recettes

Indépendamment des opérations COVID, le CAS PFE a été confronté au début de l'été 2021 à des besoins d'intervention pour des opérations sur son périmètre classique d'intervention excédant largement les disponibilités du compte en l'absence de recettes de cession, le solde comptable du compte risquant ainsi de devenir déficitaire. Or ces dépenses nouvellement identifiées ne pouvaient être rattachées, en termes de spécialité, au programme 358, dès lors que les opérations envisagées ne relevaient pas, par nature, du soutien à des entreprises stratégiques fragilisées du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire.

En conséquence, la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a procédé :

- non seulement à une ouverture de crédits à hauteur de 2 000 M€ (AE=CP) sur le CAS PFE afin de lui assurer les moyens nécessaires pour financer les dépenses non prévues en loi de finances initiale et dont la mise en œuvre était initialement prévue au dernier trimestre 2021 ;
- mais également à la création **du Programme 367 « Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État" »** (article 29 de la loi de finances rectificative pour 2021), doté également de 2 000 M€ de crédits. Ce programme avait vocation initialement à doter le CAS PFE en recettes nouvelles en fonction du financement à venir d'opérations prévues au cours de l'exercice 2021 à hauteur d'un montant maximum de 2 000 M€.

Consécutivement à la création de ce programme, le CAS PFE a bénéficié dès le mois d'août 2021 d'un abondement à hauteur de 1 000 M€, préalablement à la réalisation d'une opération initialement attendue en septembre 2021 à hauteur de 900 M€. Cette opération reportée sur la gestion 2022 pourrait dès lors bénéficier du report de solde de 2021 sur 2022 pour son financement.

	Opérations Hors COVID	Opérations COVID	Solde Global
<b>Report du solde 2020</b>	2 235 234 515,50	219 844 636,50	2 455 079 152,00
<b>Recettes</b>	4 094 727 187,56	671 821 978,34	4 766 549 165,90
<b>Dépenses</b>	4 894 992 693,25	640 541 614,84	5 535 534 308,09
<b>Solde</b>	<b>1 434 969 009,81</b>	<b>251 125 000,00</b>	<b>1 686 094 009,81</b>

Hors report du solde 2020 sur 2021 de 2 455 M€, le solde du compte au titre de la gestion 2021 s'élève à -768,99 M€ (exactement – 768 985 142,19 €) dont :

- a) -1 210,33 M€ au titre des opérations relevant du périmètre APE ;
- b) 441,35 M€ au titre des opérations hors périmètre APE.

Le solde prévisionnel du compte, tel que présenté lors des différentes lois de finances, étant le fruit de deux montants notionnels de recettes et de dépenses, la variation par rapport à la prévision s'explique principalement par le niveau de réalisation des opérations envisagées et la survenue d'opérations non prévues lors de l'élaboration de la LFI.

## RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement		34 058 262	+34 058 262
02 - Reversement de produits, sous toutes formes, résultant des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État		2 959 924	+2 959 924
03 - Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation		91 518	+91 518
04 - Remboursement de créances rattachées à des participations financières	76 732 211	96 732 212	+20 000 001
05 - Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	20 000 000	425 885 272	+405 885 272
06 - Versement du budget général	13 909 000 000	4 206 821 978	-9 702 178 022
<b>Total</b>	<b>14 005 732 211</b>	<b>4 766 549 166</b>	<b>-9 239 183 045</b>

### Ligne 01 :

Les produits (**34,05 M€**) proviennent essentiellement des opérations suivantes :

#### A) Au titre du périmètre APE :

- Versement d'un complément de prix à la suite de la cession de 1 480 799 actions de la Nouvelle Société de Réalisation de Défaillance (NSRD) en 2018 : **6,45 M€**

#### B) Au titre du périmètre Hors APE :

- Indemnisation de 276 parts libérées transférées à la Slovaquie dans le cadre de l'entrée de la Slovaquie au capital du MES : **27,60 M€**

Le calendrier et les montants de ces opérations ne sont pas connus lors de l'élaboration des PLF.

### Ligne 02 :

Les reversements de produits résultant des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État se sont élevés en 2021 à **2,95 M€** :

#### A) Au titre du périmètre APE : 0 €

#### B) Au titre du périmètre Hors APE :

- Les recettes (**0,33 M€**) concernent certains retours sur investissement au titre des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA 1 et PIA 2).
- Cession de 1 176 actions de la Société d'Équipement du Département de la Réunion (SEDRE) détenues par l'AFD pour le compte de l'État (**2,62 M€**)

Le calendrier et les montants de ces opérations ne sont pas connus lors de l'élaboration des PLF.

**Participations financières de l'État**

Mission

Équilibre du compte et recettes

Ligne 03 :

Le reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation s'élève à **0,091 M€** et correspond au reversement du boni de liquidation dans le cadre de la liquidation de la Société française d'exportation de systèmes avancés (SOFRESA), cette opération relevant du périmètre APE.

Le calendrier et le montant de cette opération n'étaient pas connus lors de l'élaboration du PLF 2021.

Ligne 04 :

Le remboursement des avances d'actionnaires et créances assimilées s'est élevé en 2021 à **96,73 M€** :

A) Au titre du périmètre APE :

- Remboursement de l'avance en compte courant d'actionnaire accordée le 16 juin 2020 à la société Naval Group : **76,73 M€**
- Remboursement du prêt accordé en 2011 à l'Agence France Presse : **20 M€**

Seul le remboursement de l'avance d'actionnaire avait été prévu lors de la préparation de la loi de finances pour 2022.

B) Au titre du périmètre Hors APE : 0 €Ligne 05 :

Les remboursements de créances liées aux autres investissements de nature patrimoniale s'élèvent à **425,88 M€** et correspondent :

A) Au titre du périmètre APE : 0 €B) Au titre du périmètre Hors APE :

- Retours sur investissement de plusieurs fonds de fonds de capital-risque à hauteur de **78,42 M€** [Fonds national d'amorçage (FNA), Fonds de fonds technologique (FFT3), Fonds FPCR] ;
- Retours de PIA à hauteur de **344,83 M€**.
- Remboursement partiel d'avances en capital remboursables accordées par l'État à des filiales d'établissements publics de recherche dans le cadre de l'appel à projets « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologiques » et remboursement d'une quote-part du boni de liquidation de fonds revenant à l'État à hauteur de **2,63 M€**.

Le montant inscrit en LFI était indicatif dans la mesure où les recettes effectivement perçues dépendent des décisions prises par les gestionnaires des fonds en fonction des opportunités de réalisation de cessions de participations.

Ligne 06 :

Des versements de programmes du budget général sur le CAS PFE ont été effectués pour un montant de **4 206,82 M€** répartis comme suit :

A) Au titre du périmètre APE :

- **671,82 M€** en provenance du programme 358, préalablement à la réalisation de trois opérations :
  - souscription de l'État à l'augmentation de capital d'Air France - KLM le 14 avril 2021 pour un montant de 593,19 M€ et versement préalable sur le CAS PFE de recettes à hauteur de 516,82 M€ (le solde, soit 76,36 M€, ayant été financé à partir de recettes antérieures issues du programme 358, déjà disponibles sur le CAS PFE à la suite d'une précédente opération) ;
  - souscription de l'État au Fonds d'Avenir Automobile n°2 le 18 janvier 2021 à hauteur de **105 M€** et versement à due concurrence sur le CAS PFE en prévision du règlement des appels de fonds à venir ;
  - souscription de l'État au Fonds France Nucléaire le 12 octobre 2021 à hauteur de **50 M€** et versement à due concurrence sur le CAS PFE en prévision du règlement des appels de fonds à venir.
- **1 000 M€** en provenance du programme 367 pour versement sur le CAS PFE préalablement à la réalisation d'une opération initialement attendue à l'automne 2021 à hauteur de 900 M€.

Tandis que des versements du programme 358 étaient envisagés à hauteur de 11 000 M€ pour 2021 en LFI, seuls 671,82 M€ ont réellement été effectués, en raison d'un ralentissement dans la mise en œuvre effective des opérations de soutien à des entreprises stratégiques fragilisées dans le contexte de la crise sanitaire.

B) Au titre du périmètre Hors APE :

- **1 420 M€** au titre d'une dotation en capital de l'AFD en provenance du programme 365 ;
- **1 070 M€** au titre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA3 et PIA4), en provenance de programmes du Budget général (programmes 422 ,423 et 424) ;
- **20 M€** au titre du fonds commun de placement dénommé « Fonds Innovation Défense », en provenance du programme 144, pour reversement à Bpifrance Investissement en tant que gestionnaire dudit fonds ;
- **15 M€** au titre du financement du premier appel de fonds du Fonds de Fonds France Relance État-Régions auquel l'État a souscrit le 27 juillet 2021, en provenance du programme 363 « Compétitivité » ;
- **10 M€** au titre du fonds commun de placement dénommé « Definvest » en provenance du Programme 144, pour reversement à Bpifrance Investissement en tant que gestionnaire dudit fonds.

Tandis que le niveau d'abondement avait été évalué initialement à hauteur de 1 713 M€, ce dernier s'est finalement élevé à 2 535 M€ (avec notamment une révision à la hausse de la dotation en capital de l'AFD et des versements au titre des PIA).

## Participations financières de l'État

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État</b>			
Prévision	11 676 279 152	11 676 279 152	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	14 421 200 000	14 421 200 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-2 744 920 848	-2 744 920 848	
Exécution	5 535 534 308	5 535 534 308	
<b>732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État</b>			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	100 000 000	100 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-100 000 000	-100 000 000	
Exécution	0	0	
<b>Total Prévision</b>	<b>11 676 279 152</b>	<b>11 676 279 152</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>5 535 534 308</b>	<b>5 535 534 308</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>				
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	10 180 000 000 11 701 085 831	14 421 200 000 5 535 534 308	10 180 000 000 11 701 085 831	14 421 200 000 5 535 534 308
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	9 970 000 000 9 912 425 539	14 161 200 000 3 020 967 913	9 970 000 000 9 912 425 539	14 161 200 000 3 020 967 913
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société	0 1 141 960 085	0 1 782 216 395	0 1 141 960 085	0 1 782 216 395
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale	10 000 000 646 525 000	260 000 000 732 350 000	10 000 000 646 525 000	260 000 000 732 350 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 175 207	0 0	200 000 000 175 207	0 0
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	2 000 000 000 0	100 000 000 0	2 000 000 000 0	100 000 000 0
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000 0	100 000 000 0	2 000 000 000 0	100 000 000 0

## Participations financières de l'État

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	10 180 000 000 11 701 085 831	14 421 200 000 5 535 534 308	10 180 000 000 11 701 085 831	14 421 200 000 5 535 534 308
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 000 175 207	0 0	200 000 000 175 207	0 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	9 980 000 000 11 700 910 624	14 421 200 000 5 535 534 308	9 980 000 000 11 700 910 624	14 421 200 000 5 535 534 308
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	2 000 000 000 0	100 000 000 0	2 000 000 000 0	100 000 000 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 000 000 000 0	100 000 000 0	2 000 000 000 0	100 000 000 0
<b>Total</b>	<b>12 180 000 000</b> <b>11 701 085 831</b>	<b>14 521 200 000</b> <b>5 535 534 308</b>	<b>12 180 000 000</b> <b>11 701 085 831</b>	<b>14 521 200 000</b> <b>5 535 534 308</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 000 175 207	0 0	200 000 000 175 207	0 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	11 980 000 000 11 700 910 624	14 521 200 000 5 535 534 308	11 980 000 000 11 700 910 624	14 521 200 000 5 535 534 308



PROGRAMME 731  
**Opérations en capital intéressant les participations  
financières de l'État**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 731 : Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Au printemps 2017, le Gouvernement décidait la mise en œuvre d'une politique plus sélective de l'actionnariat public en recentrant le portefeuille de l'État actionnaire géré par l'Agence des participations de l'État (APE) autour de trois axes prioritaires à savoir :

- les entreprises stratégiques qui contribuent à la souveraineté de notre pays (défense et nucléaire),
- les entreprises participant à des missions de service public ou d'intérêt général national ou local pour lesquelles l'État ne détient pas de leviers non actionnariaux suffisants pour préserver les intérêts publics ;
- les interventions dans les entreprises lorsqu'il y a un risque systémique.

Il s'agissait ainsi pour l'État actionnaire de se désengager des entreprises qui ne s'en rapprochaient pas, conduisant à une respiration du portefeuille. De nouvelles ressources devaient ainsi être dégagées afin entre autres de financer l'innovation de rupture et de contribuer au désendettement public, deux objectifs transversaux de l'action publique.

Or la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 survenue au printemps 2020 a interrompu le mouvement de cessions et a conduit l'Agence des participations de l'État à adapter le pilotage des entreprises de son portefeuille (83 entités en 2021 dont 11 sociétés cotées) ainsi que son intervention dans le but de préserver les entreprises stratégiques françaises.

Dans ce contexte, l'accompagnement des entreprises a conduit à une première évolution temporaire de la maquette budgétaire avec l'ouverture de 20 000 M€ de crédits sur le nouveau programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » créé par la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 en vue d'abonder en recettes le CAS PFE préalablement à chaque opération de soutien aux entreprises les plus affectées.

Ce dispositif a été prolongé en 2021 ; les crédits non consommés de l'enveloppe de 20 000 M€ ouverte en LFR 2 pour 2020 ayant été intégralement reportés sur le programme 358.

Ainsi, sur la période 2020-2021, l'ensemble des opérations de renforcement en fonds propres, quasi-fonds propres et titre de créances visant à consolider les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables dans le contexte de la crise sanitaire ont représenté une dépense totale de 8 724,7 M€ à partir du programme 731 du CAS PFE, répartie comme suit :

- 4 050 M€ au titre de l'augmentation de capital de la société nationale SNCF à laquelle l'État a souscrit le 15 décembre 2020 afin de soutenir les investissements de la filiale SNCF Réseau en faveur de la régénération du réseau ferré national, du renforcement de la sécurité et du développement durable de ses activités ;
- 3 000 M€ au titre d'une avance en compte courant d'actionnaire consentie par l'État à la société Air France-KLM en date du 6 mai 2020 permettant ainsi de répondre aux besoins de liquidités de l'entreprise dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et de lui permettre de mettre en œuvre un plan de rebond ;
- 593,19 M€ au titre de l'augmentation de capital réalisée par la société anonyme Air France-KLM, à laquelle l'État a souscrit le 14 avril 2021, permettant notamment de conforter le rôle d'actionnaire de référence de l'État au sein du Groupe avec une participation portée à 28,6 % du capital et 28,47 % des droits de vote.

A cette occasion, l'État a souscrit intégralement à l'émission par la société Air France-KLM de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSDI) à hauteur de 3 000 M€ par conversion en TSDI de l'avance en compte courant d'actionnaire accordée en 2020 ;

- 1 027,63 M€ au titre de la souscription par l'État le 8 décembre 2020 à près de 88 millions d'obligations vertes à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes («OCEANE ») permettant ainsi au Groupe de faire face aux difficultés rencontrées lors du premier confinement ayant fortement perturbé le programme de maintenance du parc nucléaire et la production de l'année 2020, pesant ainsi sur la notation financière de sa dette.

Parallèlement, l'État a accompagné la relance économique et soutenu plusieurs secteurs industriels en abondant quatre fonds sectoriels à hauteur de :

- 31,50 M€ au titre du Fonds d'Avenir Automobile 2 (FAA2) auquel l'État a souscrit dans un premier temps à hauteur de 105 M€ le 18 janvier 2021 aux côtés notamment de Bpifrance Investissement et de constructeurs automobiles lors d'une première souscription globale de 330 M€ afin d'apporter un soutien avisé en fonds propres aux sous-traitants de la filière automobile ayant subi l'impact de la crise, et de favoriser les projets de croissance, d'innovation, de diversification, de consolidation. Une seconde tranche de souscription de 95 M€, dont 45 M€ pour l'État, pourra par la suite être activée, sous réserve de l'accord unanime des souscripteurs ;

- 12,38 M€ au titre du Fonds Ace Aéro Partenaires auquel l'État a souscrit à hauteur de 150 M€ le 30 juillet 2020 afin d'accélérer la consolidation de la filière aéronautique fortement impactée par la crise de la Covid-19 notamment en diversifiant son exposition aux différents programmes afin de lui permettre de mieux absorber les chocs, et en renforçant sa capacité d'investissement ;

- 10 M€ au titre du Fonds France Nucléaire auquel l'État a souscrit le 12 octobre 2021 à hauteur de 50 M€, à parts égales avec EDF. Il s'agit ainsi de consolider l'actionnariat et d'accompagner les augmentations de capital de PME et d'ETI possédant un savoir-faire important pour l'industrie nucléaire française et ayant un établissement significatif en France. Une seconde tranche de souscription globale à hauteur de 100 M€ pourrait intervenir en 2022.

L'État a ainsi pleinement joué son rôle d'actionnaire de long terme en assurant aux entreprises les capitaux dont elles avaient besoin pour améliorer leur situation bilancielle et sécuriser leur capital face aux prises de contrôle inamicales dont elles étaient susceptibles de faire l'objet dans un contexte d'effondrement des valeurs boursières.

Mais la crise sanitaire de la Covid-19 s'est également traduite en 2021, faute de la reprise d'opérations de cessions génératrices de recettes, par une impasse budgétaire sur le CAS « Participations financières de l'État ». Il en est résulté une seconde modification de la maquette budgétaire, avec la création du programme 367 «Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État"» doté de 2 000 M€ (article 29 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021).

Ce programme support a été créé dans l'objectif de faire face à ce déséquilibre budgétaire temporaire, et à abonder le CAS PFE en recettes en fonction de la réalisation d'opérations génératrices de besoins de financement, afin d'éviter que son solde comptable ne se dégrade au-delà de ce qui est jugé soutenable.

C'est ainsi que le CAS PFE a bénéficié en août 2021 d'un abondement en recettes depuis le programme 367, à hauteur de 1 000 M€.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### **OBJECTIF 1 : Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État**

INDICATEUR 1.1 : Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)

INDICATEUR 1.2 : Suivi et maîtrise de l'endettement

INDICATEUR 1.3 : Taux de rendement de l'actionnaire

### **OBJECTIF 2 : Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières**

INDICATEUR 2.1 : Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées

INDICATEUR 2.2 : Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État

### INDICATEUR

#### 1.1 – Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio résultat opérationnel / capitaux employés (Exercice comptable)	%	4,7	0,1	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

#### Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques) sur les exercices 2018 et 2019.

Mode de calcul : le résultat opérationnel et les capitaux employés sont ceux des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

**Pour rappel** : à compter de l'exercice 2016, la Rentabilité Opérationnelle des Capitaux Employés (ROCE), porte uniquement sur les sociétés industrielles et commerciales, les 2 sociétés bancaires (La Poste et SFIL) ayant été retirées du calcul.

Par ailleurs, l'APE ayant mis à jour son système de combinaison en 2018 pour les comptes consolidés 2017, une modification de méthodologie a été effectuée concernant le calcul de la dette nette. La dette nette prend en compte, à compter de l'exercice 2017, les actifs liquides d'EDF en diminution de la dette soit, au titre de l'exercice 2017, 18,9 Md€ (22,2 Md€ au titre de l'exercice 2016).

### INDICATEUR

#### 1.2 – Suivi et maîtrise de l'endettement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Poids de la dette (ratio dette nette / capitaux propres)	Nb	1,08	0,85	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Soutenabilité de l'endettement (ratio dette nette / EBITDA) (Exercice comptable)	Nb	4,08	4,74	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Dynamique de la dette sur 4 ans	%	-11,49	-27,5	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

#### Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques).

Mode de calcul : les données contribuant à la formation de l'endettement net, de l'EBITDA et des capitaux propres sont issues des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

## INDICATEUR

## 1.3 – Taux de rendement de l'actionnaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
TSR (Total shareholder return)	%	-0,9	-4,6	Non déterminé	Non déterminé	-3,2	Non déterminé
Evolution du TSR avec le CAC 40-GR	%	+30,5	-5,0	Non déterminé	Non déterminé	+31,9	Non déterminé

## Commentaires techniques

Source des données : seul le portefeuille coté, soit 11 participations sur un total de 85 entités (entités de tête) relevant du périmètre de l'APE, est pris en compte pour le calcul du TSR, (cours de bourse, données budgétaires pour les dividendes perçus) au titre de la réalisation 2021. Pour les réalisations 2019 et 2020, 12 participations cotées étaient prises en compte, dont CNP Assurance, l'État étant encore actionnaire avant la cession de l'intégralité de ses titres le 4 mars 2020 lors de l'augmentation de capital de la société La Poste, sur un total de 88 entités relevant du périmètre de l'État.

Explication sur la construction de l'indicateur :

Le *Total Shareholder Return* ou rentabilité totale pour un actionnaire sur une période donnée intègre la plus-value latente ou réalisée et les dividendes distribués. Il est égal à :

$$TSR = (P_1 - P_0 + D_1 + C_1) / P_0$$

$P_0$  et  $P_1$  étant la valeur du portefeuille en début et fin de période (ajusté par la variation du nombre d'actions en circulation),  $D_1$  les dividendes reçus au cours de la période, et  $C_1$  le produit des cessions nettes des sommes éventuellement réinvesties.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## Concernant l'indicateur 1.1

Les capitaux employés n'ont pas été déterminés à la date du présent rapport, les comptes combinés 2021 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2022. Le résultat 2021 sera communiqué dans le PAP 2023.

## Concernant l'indicateur 1.2

La colonne « Réalisation » en 2021 n'a pu être renseignée à la date du présent rapport, les comptes combinés 2021 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2022. Le résultat 2021 sera communiqué dans le PAP 2023.

## Concernant l'indicateur 1.3

Le taux de rendement de l'actionnaire (TSR) représente l'enrichissement lié à la détention d'actions sur une période donnée: plus-value potentielle ou réalisée et perception de dividendes. En prévision, l'indicateur est traditionnellement calculé sur la base d'une hausse de cours normative comprise entre 2 % et 3 %, donnée conservatrice qui traduit, au-delà des fluctuations, le minimum que l'on peut attendre sur une longue période d'évolution des marchés actions.

En 2021, la valeur du portefeuille coté de l'État (67,6 Md€ au 31 décembre 2021) a enregistré une baisse de 4,2 %, dans un contexte de reprise économique sur les marchés européens (+28,9 % pour le CAC 40 et +22,2 % pour le Stoxx 600), malgré le risque de dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement, et dans les pays en développement à faible revenu, principalement en raison de la propagation rapide du variant Delta et de la menace de nouvelles souches de la Covid-19.

Cette performance du portefeuille coté de l'État se révèle être la conjonction de plusieurs facteurs :

- Le secteur « Énergie » (hors Eramet), qui compte pour 52,6 % de la valeur du portefeuille coté de l'État, a enregistré des performances contrastées. EDF, en forte baisse (-19,9 % en 2021, contre +5,4 % pour l'indice sectoriel européen), a pâti des incertitudes sur le calendrier de la réforme du nucléaire existant, malgré l'indexation favorable des prix de marché. ENGIE, dont les interrogations se sont concentrées depuis le début de l'année 2021 sur les évolutions de l'organisation, les choix stratégiques de long terme en matière de mix énergétique et les objectifs d'économie du groupe, a pour sa part gagné 3,9 % de sa valeur boursière.

**Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État**

Programme n° 731 | Objectifs et indicateurs de performance

- Le secteur des matières premières a été très recherché (+20,3 % pour l'indice sectoriel européen en 2021). Eramet, en fort rebond (+67,6 %), a bénéficié des perspectives d'évolution des prix des minerais et alliages de manganèse et du nickel dans un contexte de fort intérêt des investisseurs pour les métaux de la transition énergétique.

- Le secteur du transport aérien européen reste durablement impacté par la crise sanitaire (Easyjet a perdu 20,4 % de sa valeur boursière en 2021, Lufthansa 19,9 % et IAG 10,8 %). AF-KLM, malgré l'optimisme sur le retour des capacités (entre 73 % et 78 % au T1 2022 par rapport au T1 2019) et un EBITDA positif de 745 M€ en 2021, a chuté de 24,4 % du fait des confinements et des restrictions de voyage dans le monde entier au S1 2021.

- Le secteur du transport automobile, et en particulier les constructeurs automobiles, ont été fortement pénalisés par la crise des semi-conducteurs, notamment au premier semestre (perte totale estimée pour Renault à 300 000 véhicules sur la production 2022), et par la hausse du prix des matières premières. Le titre Renault a perdu 14,6 % au cours de l'année 2021, tandis que l'indice sectoriel européen a progressé sur la même période de 25,1 %.

- Le secteur aéronautique, qui représente 28,0 % de la valeur du portefeuille coté de l'État, a vu son indice sectoriel européen gagner 9,9 % de sa valeur en 2021. Airbus, dont le redressement rapide de ses capacités sur les intra-zones a crédibilisé une accélération des cadences des A320, a pris +25,2 % en 2021.

Dans ce contexte exceptionnel, le rendement actionnarial total (TSR) du portefeuille coté de l'État (prenant en compte la variation des valeurs boursières, les produits de cession nets des acquisitions et les dividendes reçus) s'établit à -3,2 % au 31 décembre 2021, en-deçà de celui du CAC 40 (+31,9 %), mais en rebond par rapport à 2020 (-4,6 %).

Sur les dix dernières années (2012-2021), le TSR moyen du portefeuille coté de l'État s'élève à +5,7 %. Hors valeurs du secteur de l'énergie, qui pèsent pour plus de 50 % du portefeuille coté de l'État, le rendement actionnarial annuel moyen sur dix ans ressort à +11,3 %, soit un niveau proche de celui du CAC 40 (+12,8 %).

Exercice budgétaire	2011 (*)	2012 (*)	2013 (*)	2014 (*)	2015 (*)	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)	2019 (*)	2020 (*)	2021(*)
<b>Dividendes en numéraire ( Md€)</b>	4,4	3,2	4,2	4,1	3	1,8	1,5	1,8	1,7	0,33	0,92
<b>Dividendes en actions ( Md€)</b>	-	1,4	0,2	-	0,9	1,7	1,3	0,6	0,6	0	1,17
<b>Total ( Md€)</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>	<b>4,4</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>0,33</b>	<b>2,09</b>

**OBJECTIF****2 – Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières****INDICATEUR****2.1 – Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière moyenne sur les 6 mois de bourse précédant et suivant chaque opération	M€	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé
Ratio écart / recettes de cessions	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé

**Commentaires techniques**Source des données : Agence des Participations de l'Etat

Mode de calcul : cet indicateur reflète les conditions d'exécution des opérations de cession sur le marché de titres financiers cotés existants (les titres doivent être cotés, hors cessions d'actions résultant d'une obligation légale d'offre réservée aux salariés. Il est fixé en valeur et en pourcentage en rapportant les produits de cession effectifs à ceux qui résulteraient si les opérations avaient été effectuées au cours moyen constaté sur les 6 mois précédents et les 6 mois suivants.

**En 2019, ont été réalisées :**

a) Trois opérations de cessions de participations cotées dans le cadre de la privatisation de La Française des Jeux pour un montant global de près de 1,9 Md€ :

- la cession le 22 novembre 2019 de 44 621 497 actions FDJ dans le cadre d'un Contrat global de garantie et de placement pour un montant de 0,88 Md€ ;
- la cession le 22 novembre 2019 de 36 520 134 actions FDJ dans le cadre d'une Offre à prix ouvert pour un montant de 0,71 Md€ ;
- la cession le 4 décembre 2019 de 11 350 028 actions FDJ dans le cadre de l'exercice de surallocation pour un montant de 0,22 Md€.

Ces opérations ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur qui vise à évaluer les conditions (dont le calendrier) de cession optimales d'une participation de l'État dans un contexte où les titres sont cotés préalablement à l'opération, ce qui n'est pas le cas, par définition, d'une opération d'introduction en bourse.

b) Deux opérations de cessions d'actions en vue de leur rétrocession aux salariés de l'entreprise concernée :

- une cession de 7 704 974 actions EDF en juillet 2019 en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite à une opération de cession en mars 2017 de droits préférentiels de souscription d'actions EDF par l'Etat avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- une cession de 3 176 327 actions FDJ en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite aux trois opérations de cession d'actions La Française des Jeux par l'Etat en novembre et décembre 2019.

De par leur nature, ces opérations en faveur de l'actionariat salarié ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1.

**En 2020, deux opérations de cessions d'actions sont intervenues au titre de la constitution d'un grand pôle financier public :**

- cession le 4 mars 2020 de 131 729 136 actions La Poste pour un montant de 0,97 Md€ ;
- cession le 30 septembre 2020 de 6 964 292 actions de la SFIL pour un montant de 0,30 M€ ;

De par leur nature (titres non cotés), ces opérations de cessions ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1.

**En 2021, aucune opération de cession n'est intervenue.**

**Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État**

Programme n° 731 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****2.2 – Taux des commissions versées par l'État à ses conseils**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Rémunération des conseils de l'État lors d'opérations de marché	%	0,831	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé

**Commentaires techniques**Source des données : contrats d'études préalables aux placements et contrats de placementsMode de calcul :

Les coûts incluent :

- les frais de conseils pour le compte de l'État préalablement à une opération de marché.
- les commissions versées par l'État dans le cadre des syndicats constitués pour la conduite des opérations de marché sur ses participations (commissions de placement, de garantie de placement, commissions de succès).

Trois types de placements, qui présentent des degrés de complexité et de mobilisation des réseaux bancaires différents, sont envisageables en fonction des opérations :

- commissions versées lors des opérations conduites sous la forme de placements privés par construction accélérée de livres d'ordre ;
- commissions versées lors des opérations de placement traditionnelles auprès d'investisseurs institutionnels ;
- commissions versées lors des opérations de placement auprès des particuliers.

Les commissions versées dans le cadre des opérations de marché réalisées par les holdings de détention détenues à 100 % par l'État sont par principe incluses dans l'indicateur.

Le taux des commissions versées par l'État à ses conseils est égal à : Montant total des coûts / Montant total des recettes de cessions.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Concernant l'indicateur 2.1****Au titre de 2019, 2020 et 2021** : la réalisation est sans objet dès lors qu'aucune opération de cession n'est retenue dans le calcul de l'indicateur.**Concernant l'indicateur 2.2**

Les cessions prises en compte sont les suivantes :

- **pour 2019** : cessions de 92 491 659 actions FDJ pour un montant de 1,82 Md€.
- **au titre de 2020 et 2021** : aucune opération de cession n'est retenue dans le calcul de l'indicateur.



## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société	1 782 216 395	0 1 782 216 395	0
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale	260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000	260 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État		0 0	0
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité		0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>14 421 200 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 744 920 848	-2 744 920 848	
Total des AE ouvertes	11 676 279 152	11 676 279 152	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>5 535 534 308</b>	<b>5 535 534 308</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société	1 782 216 395	0 1 782 216 395	0
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale	260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000	260 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État		0 0	0
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité		0 0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>14 421 200 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 744 920 848	-2 744 920 848	
Total des CP ouverts	11 676 279 152	11 676 279 152	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>5 535 534 308</b>	<b>5 535 534 308</b>	

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000	9 970 000 000 9 912 425 539
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 141 960 085	0	0 1 141 960 085
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 646 525 000	10 000 000	10 000 000 646 525 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 175 207		200 000 000	200 000 000 175 207
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>9 980 000 000</b>	<b>10 180 000 000</b>	<b>10 180 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>175 207</b>	<b>11 700 910 624</b>		<b>11 701 085 831</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000	9 970 000 000 9 912 425 539
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 141 960 085	0	0 1 141 960 085
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 646 525 000	10 000 000	10 000 000 646 525 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 175 207		200 000 000	200 000 000 175 207
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>9 980 000 000</b>	<b>10 180 000 000</b>	<b>10 180 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>175 207</b>	<b>11 700 910 624</b>		<b>11 701 085 831</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	175 207	0	0	175 207	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	175 207	0	0	175 207	0	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	11 700 910 624	14 421 200 000	5 535 534 308	11 700 910 624	14 421 200 000	5 535 534 308
Prêts et avances	265 232 212	0	0	265 232 212	0	0
Dotations en fonds propres	2 680 000 000	0	2 485 527 043	2 680 000 000	0	2 485 527 043
Dépenses de participations financières	8 755 678 412	14 421 200 000	3 050 007 266	8 755 678 412	14 421 200 000	3 050 007 266
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>14 421 200 000</b>			<b>14 421 200 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-2 744 920 848			-2 744 920 848	
<b>Total*</b>	<b>11 701 085 831</b>	<b>11 676 279 152</b>	<b>5 535 534 308</b>	<b>11 701 085 831</b>	<b>11 676 279 152</b>	<b>5 535 534 308</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021		2 455 079 152		2 455 079 152				
<b>Total</b>		<b>2 455 079 152</b>		<b>2 455 079 152</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						5 200 000 000		5 200 000 000
<b>Total</b>						<b>5 200 000 000</b>		<b>5 200 000 000</b>

**Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État**

Programme n° 731 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	<b>Ouvertures</b>				<b>Annulations</b>			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>2 455 079 152</b>		<b>2 455 079 152</b>		<b>5 200 000 000</b>		<b>5 200 000 000</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913		14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 782 216 395	0 1 782 216 395		1 782 216 395	0 1 782 216 395
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000		260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État			0 0			0 0
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>0</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>14 421 200 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-2 744 920 848	-2 744 920 848		-2 744 920 848	-2 744 920 848
Total des crédits ouverts	0	11 676 279 152	11 676 279 152	0	11 676 279 152	11 676 279 152
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>5 535 534 308</b>	<b>5 535 534 308</b>	<b>0</b>	<b>5 535 534 308</b>	<b>5 535 534 308</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+6 140 744 844	+6 140 744 844		+6 140 744 844	+6 140 744 844

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	13 225 200 000	13 225 200 000	0	13 225 200 000	13 225 200 000
Amendements	0	+1 196 000 000	+1 196 000 000	0	+1 196 000 000	+1 196 000 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>0</b>	<b>14 421 200 000</b>	<b>14 421 200 000</b>

L'amendement n°1153 adopté lors du débat parlementaire s'est traduit par une augmentation des crédits hors titre 2 du projet de loi de finances de 1 196 000 000 € en AE et en CP. Ce montant recouvre :

- une majoration de 696 000 000 € en AE et en CP, au titre des crédits d'urgence destinés à renforcer les ressources des entreprises stratégiques jugées vulnérables en raison des conséquences économiques résultant de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
- une majoration de 500 000 000 € en AE et en CP, afin de renforcer les fonds propres de l'Agence française de développement, en coordination avec l'amendement déposé sur la mission "Aide publique au développement".

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>11 676 279 152</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>11 676 279 152</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>5 535 534 308</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>5 535 534 308</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>6 140 744 844</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>5 535 534 308</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>5 535 534 308</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>5 535 534 308</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		14 161 200 000 3 020 967 913	<b>14 161 200 000</b> <b>3 020 967 913</b>		14 161 200 000 3 020 967 913	<b>14 161 200 000</b> <b>3 020 967 913</b>

Les opérations retracées sur cette action sont mises en œuvre par l'État sur des entités qu'il contrôle dans trois cas de figure :

- la recapitalisation d'une participation financière de l'État et qui prendra la forme, selon son statut juridique, soit d'une souscription à une augmentation de capital, soit du versement d'une nouvelle dotation en capital ;

- la réalisation d'un apport qui est acquis à l'entité qui en bénéficie et dont l'État est actionnaire mais qui n'a pas de caractère relatif (qui ne dilue pas les autres actionnaires) ;

- la réalisation d'une avance d'actionnaire : cette avance est accordée à une des participations financières de l'État ; elle conduit, à la différence des autres interventions, à un remboursement programmé et fait l'objet de rémunérations, désormais retracées en recettes sur le budget général.

L'État peut également procéder à des opérations en capital dans deux autres cas :

- la transformation d'un service d'administration, soit en établissement public à caractère industriel et commercial intervenant dans un secteur concurrentiel, soit en société ; le bilan d'ouverture entraînera dans le premier cas le versement d'une dotation en fonds propres, dans le second un apport en contrepartie de titres créés à cette occasion ;

- la création d'une entité ex nihilo qui suppose une intervention du même type que la précédente.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	14 161 200 000	3 020 967 913	14 161 200 000	3 020 967 913
Dotations en fonds propres		1 770 000 000		1 770 000 000
Dépenses de participations financières	14 161 200 000	1 250 967 913	14 161 200 000	1 250 967 913
<b>Total</b>	<b>14 161 200 000</b>	<b>3 020 967 913</b>	<b>14 161 200 000</b>	<b>3 020 967 913</b>

Les opérations retracées à l'action 1 au titre de l'année 2021 intéressent les entités suivantes :

**Pour les entités relevant du périmètre APE : 1 048,22 M€ (exactement 1 048 226 949,84 €)**

A] Les sociétés concernées par les opérations financées d'une part sur l'enveloppe de crédits de 11 696 M€ disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au titre du programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » pour le financement d'opérations en fonds propres, quasi-fonds propres et titre de créances visant à renforcer les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, d'autre part sur les recettes issues du même programme 358 et logées au sein du solde comptable du CAS PFE à hauteur de 219,8 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 destiné également au financement de ces opérations :

**- La Société Air France -KLM : 593,19 M€**

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée par Air France-KLM en avril 2021, l'État a souscrit, le 14 avril 2021, à une augmentation de capital pour un nombre de 122 560 251 actions au prix unitaire de souscription de 4,84 €, soit pour un montant de 593 191 614,84 € au total, portant ainsi la participation directe de l'État à 28,60 %. La valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions est de 1,00€.

Cette opération a nécessité un abondement préalable du CAS PFE en recettes à partir des crédits issus du programme 358.

Par ailleurs, en application de la décision du ministre de l'économie, des finances et de la relance du 20 avril 2021, l'État a souscrit le 20 avril 2021, à l'émission par la société Air France-KLM de 30 000 titres super subordonnés à durée indéterminée (TSDI) de 100 000,00 € de valeur nominale chacun, soit pour un montant global de 3 000 M€.

Le règlement de la souscription a été réalisé, le 20 avril 2021, par conversion en titres super subordonnés à durée indéterminée émis par la société Air France-KLM de l'avance en compte courant d'actionnaire de même montant accordée par l'État à la société Air France-KLM le 6 mai 2020 et intégralement versée par l'État en deux tranches (soit 1 000 M€ le 30 novembre 2020 et 2 000 M€ le 15 décembre 2020).

Ces mesures ont fait l'objet d'une autorisation de la Commission européenne sur la base de l'encadrement temporaire mis en place dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Ces opérations ont permis à l'État de renouveler son soutien à Air France, acteur stratégique essentiel pour la France, pour ses territoires, pour l'emploi et pour l'ensemble de la filière aéronautique.

B] Concernant les opérations financées hors enveloppe de crédits de 11 696 M€ (opérations non typées « COVID » ou « Relance ») :

**- Laboratoire français du Fractionnement et de Biotechnologies (LFB) :**

**- 47,3 M€ (Versements au titre d'avances en compte courant d'actionnaire)**

**- 310 M€ au titre de deux augmentations de capital.**

Afin de poursuivre l'accompagnement du LFB dans sa stratégie de développement dans les médicaments plasmatiques et dans les biotechnologies, l'État a consenti une avance en compte courant d'actionnaire à la Société le 17 mai 2019 (modifiée par la suite par divers avenants signés en 2020) pour un montant total maximal de 389,7 M€ divisé en six tranches A à F. En application de ladite convention, l'État a procédé au 31 décembre 2021 à vingt et un versements d'un montant global de 384,50 M€ au titre de l'ensemble des tranches, dont 47,30 M€ au titre de l'année 2021.

Puis, conformément à l'arrêté du 19 avril 2021 autorisant l'État à souscrire à l'augmentation de capital de la société anonyme Laboratoire Français de Fractionnement et des Biotechnologies, l'État a souscrit, le 4 mai 2021, à une première augmentation de capital au titre de 2021 pour un montant total de **210 M€**, entièrement libérée le jour de la souscription.



Conformément à l'arrêté du 9 décembre 2021, l'État a souscrit à une seconde augmentation de capital le 22 décembre 2021 pour un montant total de **290 M€**. Une première libération d'un montant de 189,900 M€ est intervenue le jour de la souscription dont :

- 100 M€ par versement d'espèces,
- 89,900 M€ par conversion en titres de capital de la société de l'avance relais accordée par l'État au LFB dans le cadre de la convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre l'État et la société en date du 17 mai 2019 et modifiée par avenants.

La libération du solde de cette deuxième augmentation de capital devrait intervenir en 2022.

**- Société pour le Logement Intermédiaire (SLI) : 62 M€**

Pour atteindre l'objectif fixé en 2015 de construire 30 000 logements intermédiaires, l'État a décidé d'investir directement dans la production de ce type de logements par le biais d'une société à prépondérance immobilière à capital variable (SPICAV), créée en 2015 et dénommée « Société pour le Logement Intermédiaire ». En 2015, l'État a souscrit au capital de la SLI à hauteur de 750 M€ afin de permettre la création de 13 000 logements intermédiaires. Le versement des fonds est réalisé progressivement en fonction des besoins de la SLI. En 2021, trois libérations correspondant aux 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> appels de fonds sont intervenues à hauteur de **62 M€**.

**- Financement des plans de transformation dans le secteur audiovisuel : 33,74 M€ (exactement 33 735 335 €)**

*a) Radio France : 18,54 M€ (exactement 18 535 335 €)*

Au titre du renforcement des fonds propres de la société afin de maintenir et fournir un service public de qualité, l'État a souscrit à une augmentation de capital le 26 juillet 2021 à hauteur de 18,54 M€, correspondant à 475 265 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 39,00 € chacune. Cette augmentation de capital fait suite à une première augmentation de capital souscrite par l'État en 2016 à hauteur de **55 M€** définitivement libérée en mai 2019, puis d'une deuxième augmentation de capital intervenue le 9 juin 2020 à hauteur de **17,70 M€**. L'État détient la totalité du capital de Radio France.

*b) France Télévisions : 15,20 M€*

Dans le cadre du plan de transformation de France Télévisions prévu dès 2020 et devant permettre à l'entreprise de devenir une référence dans son écosystème en matière d'adaptation à la révolution numérique, l'État a souscrit en 2020 à une augmentation de capital à hauteur de **17 M€** autorisée par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 18 juin 2020. L'augmentation de capital a été entièrement libérée le 26 juin 2020. Conformément à l'arrêté du 27 mai 2021 l'y autorisant, l'État a souscrit le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à une deuxième augmentation de capital de la société anonyme France Télévisions, à hauteur de 760 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20,00 € chacune, soit pour un montant total de **15,20 M€**. La souscription a été libérée intégralement en numéraire le jour de la souscription. L'État détient la totalité du capital de France Télévisions.

**- Compagnie Générale Maritime et Financière : 2 M€**

En application de l'arrêté du 20 novembre 2017 autorisant l'État à souscrire à l'augmentation de capital réalisée par la société Compagnie Générale Maritime et Financière pour un montant de 15 M€ (exactement 15 000 000,08 €), l'État a souscrit intégralement, à cette augmentation de capital le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Au 31 décembre 2021, trois libérations sont intervenues, soit 9 M€ (exactement (9 000 780,85 €) le 1<sup>er</sup> décembre 2017, 1,5 M€ le 14 décembre 2018, puis **2 M€** le 30 novembre 2021. Le solde, soit 2,49 M€, sera libéré en 2022.

**Pour les entités ne relevant pas du périmètre APE : 1 972 M€ (exactement 1 972 740 963,36 €)**

**- Agence française de Développement : 1 420 M€**

En tant que société de financement, l'AFD est soumise au respect (i) du ratio « grands risques » l'obligeant à ne pas exposer plus du quart de ses fonds propres sur une seule contrepartie (ii) du ratio de solvabilité qui impose que ses fonds propres représentent près de 14 % (seuil interne) des actifs pondérés par le risque. Plusieurs raisons ont rendu nécessaire l'augmentation des fonds propres de l'AFD en 2021 pour respecter ces ratios, dont, entre autres, l'entrée en vigueur du règlement européen dit « CRR2 » (cadre prudentiel auquel est soumise l'AFD en tant que société financière). Afin de renforcer les fonds propres de l'AFD, l'État a procédé au versement d'une dotation en capital à l'AFD, le 24 juin 2021, pour un montant de **1 420 M€**. Préalablement au versement, le CAS « Participations financières

**Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État**

Programme n° 731 | Justification au premier euro

de l'État » a bénéficié d'un abondement du programme 365 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement » à due concurrence.

**- Programmes d'investissement d'avenir (PIA 3 et PIA 4) : 450 M€**

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir des PIA 3 et PIA 4 et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant global de **450 M€** en 2021 au titre de l'action 1 répartis comme suit :

a) Au titre du PIA 3 :

- **150 M€** ont été versés sur l'action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » - Volet "Territoires d'Innovation de grande ambition " ;

- **100 M€** ont été versés sur l'action « Grands défis », d'une part à hauteur de 50 M€ sur le volet 3 "French Tech Souveraineté", d'autre part à hauteur de 50 M€ sur le volet "Global Tech " .

b) Au titre du PIA 4 :

- **200 M€** ont été versés sur l'action "Grands Défis" - Volet "French Tech Souveraineté" .

Par ailleurs, dans le cadre du redéploiement des programmes d'investissements d'avenir, **20 M€ ont été redéployés** de l'Action "Sociétés universitaires et de recherche " (Action 1 du P. 731 ) vers l'Action "Innovation numérique et excellence éducative" en faveur du Fonds EDTECH (Action 4 du P. 731). Ce reversement de 20 M€ sur le CAS PFE a été effectué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 (**-20 M€ au titre de l'Action 1 du P. 731**) préalablement à un nouveau reversement de 20 M€ auprès de la CDC au titre de l'Action "Innovation numérique pour l'excellence éducative" (+20 M€ au titre de l'Action 4 du P. 731) .

De la même façon, **40 M€ ont été redéployés** de l'Action "Démonstrateurs de la transition énergétique et écologique" vers l'Action "Véhicules et transports du futur". Ce reversement de 40 M€ sur le CAS PFE a été effectué par l'ADEME et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 (-40 M€ au titre de l'Action 1 du P.731) préalablement à un nouveau reversement de 40 M€ auprès de l'ADEME au titre de l'Action "Véhicules et transports du futur" (+40 M€ au titre de l'Action 1 du P. 731).

**- Banques Multilatérales de Développement (BIRD, SFI, BafD, BOAD, SII) : 119,24 M€ (exactement 119 240 963,36 €)**

La France a pris l'engagement en 2011 de contribuer aux recapitalisations de plusieurs banques multilatérales de développement, engagement qui porte à la fois sur le montant des actions à souscrire et sur un calendrier de versement impératif.

Ces recapitalisations, autrefois assurées à partir du Programme 110 « Aide publique au développement » sont réalisées depuis 2011 via le CAS PFE, du fait de l'obligation organique que les opérations de nature patrimoniale ayant trait à la gestion des participations financières de l'État soient financées par le CAS PFE.

En 2021, les versements intervenus auprès des Banques multilatérales de développement sont les suivants :

**a) 46,49 M€ à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)** au titre du 3<sup>e</sup> versement des parts appelées :

La France s'est engagée en application des résolutions n°663 et n°664 adoptées le 1<sup>er</sup> octobre 2018 par le Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à participer à l'augmentation générale de capital 2018 et à l'augmentation sélective de capital 2018 de la BIRD. A cet effet, la France a signé, le 29 août 2019, un instrument de souscription par lequel cette dernière a souscrit dans le cadre de l'augmentation générale de capital 2018 à 9 022 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 20 % appelées et 80 % sujettes à appel et dans le cadre de l'augmentation sélective de capital 2018 à 9 185 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 6 % appelées et 94 % sujettes à appel.

Les parts appelées d'un montant total de 284 155 742,50 USD sont libérées sur cinq ans à compter de 2019. Le montant de chaque versement annuel s'élève à 56 831 148,50 USD. A l'issue de deux premiers versements en 2019 (51,43 M€) et 2020 (52,31 M€), un troisième versement est intervenu le 23 juin 2021 à hauteur de **46 491 450,02 €** .

**b) 43,77 M€ auprès de la Société financière internationale :**

En application de la résolution n°272 adoptée le 16 avril 2020 par le Conseil des Gouverneurs de la Société Financière Internationale, la France s'est engagée à participer à l'augmentation générale de capital 2018 de la Société Financière

Internationale et a signé, le 4 mars 2021, un instrument de souscription par lequel la France a souscrit dans le cadre de l'augmentation générale de capital 2018 à 261 749 nouvelles parts de 1 000,00 USD chacune, intégralement appelées. Les parts appelées d'un montant total de 261 749 000,00 USD sont libérées sur cinq ans à compter de 2021. Le montant de chaque versement s'élève à 52 349 800,00 USD. Afin de couvrir l'engagement du premier versement (2021), soit 52 349 800,00 USD, l'AFT a acheté par anticipation les dollars nécessaires pour un montant de **43 777 836,87 €**. Le versement est intervenu le 24 mars 2021. A la suite de ce paiement, 52 349 actions ont été émises le 26 mars 2021 par la Société Financière Internationale en faveur de la France.

**c) 28,11 M€ auprès de la Banque africaine de développement :**

Le conseil des gouverneurs de la Banque Africaine de Développement a adopté le 31 octobre 2019 la résolution B/BG/EXTRA/2019/03 autorisant la septième augmentation générale de capital de la Banque Africaine de Développement.

En vertu de cette résolution et de la lettre de notification de la Banque Africaine de Développement du 18 août 2020, la France a signé le 15 décembre 2020, avec réserve dans l'attente d'une approbation législative ou budgétaire, un instrument de souscription confirmant sa participation à hauteur de 301 546 actions nouvelles dont 18 093 actions à libérer et 283 453 actions sujettes à appel.

La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a ainsi autorisé la France à souscrire à ladite augmentation générale de capital de la Banque Africaine de Développement.

La France s'est engagée à contribuer pour le capital à libérer à hauteur de 224 917 701,60 euros sur 8 ans à compter de 2021. Le premier versement d'un montant de **28 114 712,70 €** est intervenu le 26 janvier 2021.

**d) 0,487 M€ auprès de la Banque ouest africaine de Développement** au titre de la 7<sup>e</sup> libération de l'augmentation de capital de 2010.

**e) 0,369 M€ auprès de la Société interaméricaine d'investissement :**

La France a décidé de participer à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement (SII), guichet en charge du secteur privé du groupe de la Banque interaméricaine de développement, pour un montant total de 11,4 MUSD sur la période 2016-2022. Après un premier versement à hauteur de 5,05 MUSD intervenu fin 2017 (au titre des deux premières échéances de 2016 et 2017), puis trois versements pour un montant global de 5,48 MUSD en octobre 2018, 2019 et 2020, un cinquième versement est intervenu en octobre 2021 à hauteur de 0,43 MUSD, soit **0,369 M€**.

**- Campus Cyber : 3,5 M€**

La mise en place du Campus Cyber répond à un besoin de structuration de l'écosystème français de la cybersécurité. Une SAS dénommé Campus Cyber sera en charge de la gestion quotidienne et de l'animation du Campus Cyber. Une entrée de l'État au capital de la SAS Campus Cyber est apparue nécessaire pour assurer la viabilité du projet. Le 7 juillet 2021, l'État a souscrit à une augmentation de capital de la SAS Campus Cyber qui a été intégralement libérée en numéraire le jour de la souscription, pour un montant total de **3,5 M€**.

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

## ACTION

## 03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 782 216 395	1 782 216 395		1 782 216 395	1 782 216 395
			0			0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 782 216 395		1 782 216 395
Dépenses de participations financières		1 782 216 395		1 782 216 395
<b>Total</b>		<b>1 782 216 395</b>		<b>1 782 216 395</b>

Les opérations retracées à l'action 3 au titre de l'année 2021 intéressent les entités suivantes relevant exclusivement du périmètre de l'APE : **1 782 M€ (exactement 1 782 216 394,89 €)** :

**Rachat de titres ORANO à AREVA SA : 1 782 M€**

Afin de permettre à la société AREVA SA de faire face à ses besoins de liquidité, l'État a procédé à trois achats d'actions Orano SA détenues par AREVA SA.

Un premier achat de 10 566 111 actions a été réalisé le 22 février 2021 au prix initial de **224,8 M€**. Ce prix initial pourra donner lieu à un complément de prix déterminé par voie d'expert d'un montant maximum de 11,8 M€.

Un deuxième achat de 31 698 333 actions a été réalisé le 13 juillet 2021 au prix initial de **719,11 M€**. Ce prix initial pourra donner lieu, le cas échéant, à un complément de prix déterminé par voie d'expert d'un montant maximum de 35,4 M€.

Un troisième achat de 24 830 361 actions a été réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 au prix initial de **563,30 M€**. Ce prix initial pourra donner lieu, le cas échéant, à un complément de prix déterminé par voie d'expert d'un montant maximum de 29,6 M€.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords signés en 2018, les créanciers d'AREVA SA ont la possibilité d'exercer un droit de cession prioritaire des titres Orano SA détenus dans des fiducies pour sécuriser leurs créances. A la suite de l'exercice de ce droit de cession prioritaire par la Caisse des dépôts et consignations en qualité de fiduciaire des banques, l'État a acquis le 12 juillet 2021, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, 12 121 953 actions de la société Orano SA, pour un prix initial de **275 M€**. Ce prix initial pourra donner lieu, le cas échéant, à un complément de prix déterminé par voie d'expert d'un montant maximum de 14,47 M€.

**ACTION****04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000		260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	260 000 000	732 350 000	260 000 000	732 350 000
Dotations en fonds propres		715 527 043		715 527 043
Dépenses de participations financières	260 000 000	16 822 958	260 000 000	16 822 958
<b>Total</b>	<b>260 000 000</b>	<b>732 350 000</b>	<b>260 000 000</b>	<b>732 350 000</b>

Les opérations retracées à l'action 4 au titre de 2021 sont les suivantes :

**Pour les entités ne relevant pas du périmètre APE : 732,35 M€ (exactement 732 350 000 €)**

A] Les sociétés concernées par les opérations financées d'une part sur l'enveloppe de crédits de 11 696 M€ disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au titre du programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » créé pour le financement d'opérations en fonds propres, quasi-fonds propres et titre de créances visant à renforcer les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, d'autre part par les recettes perçues depuis le même programme et logées sur le solde comptable du CAS PFE à hauteur de 219,8 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 destiné également au financement de ces opérations :

**-Fonds d'Avenir Automobile 2 (FAA2) : 31,5 M€**

La création du Fonds avenir automobile 2 (FAA2) a été annoncée par le Président de la République dans le cadre du plan de soutien automobile annoncé le 26 mai 2020. Le FAA2, fonds professionnel spécialisé d'une durée de 15 ans géré par Bpifrance Investissement, a pour objet principal d'apporter un soutien en fonds propres aux sous-traitants de la filière automobile ayant subi l'impact de la crise. Il aura également vocation à intervenir dans des projets de croissance, d'innovation, de diversification, de consolidation et également dans des fonds de retournement. L'objectif est ainsi d'aider les sous-traitants français à faire face à la crise, et de soutenir l'émergence de futurs leaders à l'échelle européenne ou internationale sur les technologies clés de l'automobile du futur. Afin d'accroître les capacités d'intervention du Fonds, l'État a souhaité y souscrire aux côtés d'autres investisseurs comme Bpifrance et des constructeurs automobiles. L'État a donc souscrit le 18 janvier 2021 au FAA2 à hauteur de 105 M€. Le versement de la tranche initiale d'un montant de **31,5 M€** est intervenu le 5 février 2021. Préalablement à ce versement de 31,5 M€, le CAS « Participations financières de l'État » a bénéficié d'un abondement préalable du programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » à hauteur du montant total souscrit, soit 105 M€.

**- Fonds France Nucléaire : 10 M€**

Le Fonds France Nucléaire dont le gestionnaire de fonds est la société de gestion française SIPAREX, vise à accompagner les PME et ETI, majoritairement établies en France et possédant un savoir-faire important pour l'industrie nucléaire française. Il a pour objectif un montant de 200 M€ d'investissements et sera souscrit à hauteur de 100 M€ au maximum par l'État et à hauteur de 100 M€ par EDF. Il interviendra principalement en minoritaire dans des opérations de financement en fonds propres ou quasi-fonds propres dans le cadre d'opérations de consolidation (fusion ou acquisition), de renforcement du capital (réorganisation ou restructuration) ou de croissance organique. Conformément à l'arrêté du 07 octobre 2021 du ministre de l'économie, des finances et de la relance, l'État a souscrit au Fonds France Nucléaire le 12 octobre 2021 à hauteur de 50 000 parts du Fonds pour un montant total de 50 M€. A ce jour une seule libération est intervenue à hauteur de **10 M€** à partir des disponibilités du CAS PFE, celui-ci ayant bénéficié d'un abondement préalable du CAS PFE en recettes à partir du Programme 358 à hauteur de 50 M€.

**- Fonds Ace Aéro Partenaires (Société de libre participation Ace Aéro Partenaires) : 5,85 M€**

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Aéronautique annoncé par le Gouvernement le 9 juin 2020, la création d'un fonds d'investissement de soutien à la filière aéronautique et plus particulièrement aux sous-traitants de la branche a été décidé, dont la gestion a été confiée à la société ACE Management. Ce fonds a vocation à accélérer la consolidation de la filière aéronautique fortement impactée par la crise du Covid-19 notamment en diversifiant son exposition aux différents programmes afin de lui permettre de mieux absorber les chocs, et en renforçant sa capacité d'investissement.

C'est ainsi qu'en application (i) de l'arrêté en date du 27 juillet 2020 autorisant l'État à souscrire à la société de libre partenariat à compartiments Ace Aéro Partenaires et (ii) du mandat de gestion conclu entre l'État et la société Bpifrance Investissement en date du 30 juillet 2020 et modifié par avenant du 11 septembre 2020, la société Bpifrance Investissement a signé, le 30 juillet 2020, au nom et pour le compte de l'État, un bulletin de souscription (i) à 67 500 parts S1 du Compartiment Support du Fonds Ace Aéro Partenaires de 1 000,00 € de valeur initiale chacune, soit pour un montant total de 67,5 M€ et (ii) à 82 500 parts S2 du Compartiment Plateforme du Fonds Ace Aéro Partenaires de 1 000,00 € de valeur initiale chacune, soit pour un montant total de 82,50 M€. Au titre de cette souscription de 150 M€, qui s'inscrit dans le cadre du Plan de relance, trois libérations sont intervenues en 2020 pour un montant global de 6,525 M€ (4,050 M€ au titre du Compartiment Support et 2,475 M€ au titre du Compartiment Plateforme). Deux versements complémentaires sont intervenus en 2021 à hauteur de **5,85 M€** (3,37 M€ ont été versés au titre du Compartiment Support le 29 juin 2021 et 2,475 M€ ont été versés au titre du Compartiment Plateforme le 20 juillet 2021). Le CAS PFE a fait l'objet d'un abondement préalable du montant total de la souscription, soit 150 M€.

**B] Concernant les opérations financées hors enveloppe de crédits de 11 696 M€ (opérations non typées « COVID » ou « Relance ») :****- Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA 3 et 4) : 640 M€**

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir du PIA3 et PIA 4, et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant global de **620 M€** en 2020 imputable sur l'action n° 4, réparti entre les actions suivantes :

- a) 300 M€ au titre du PIA 4 - Action « Accélération de la croissance » - volet "Fonds Ecotechnologies n° 2"
- b) 130 M€ au titre du PIA 3 - Action « Projets industriels d'avenir » volet "Sociétés de projets industriels"
- c) 100 M€ au titre du PIA 3 - Action « Multicap Croissance n°2 »
- d) 70 M€ au titre PIA 3 - Action « Accompagnement et transformation des filières » - volet " Sociétés de projets industriels (SPI) " Fonds SPI
- e) 20 M€ au titre au titre PIA 3 - Action « Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs ».

Par ailleurs, dans le cadre du redéploiement des programmes d'investissements d'avenir, 20 M€ ont été redéployés de l'Action "Sociétés universitaires et de recherche " (Action 1 du P.731) vers l'Action "Innovation numérique et excellence éducative" en faveur du Fonds EDTECH (Action 4 du P.731). Ce reversement de 20 M€ sur le CAS PFE a été effectué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 (-20 M€ au titre de l'Action 1 du P.731) préalablement à un nouveau reversement de 20 M€ auprès de la CDC au titre de l'Action "Innovation numérique et excellence éducative" (**+20 M€ au titre de l'Action 4 du P.731**) .

De la même façon, 95,53 M€ ont été redéployés de l'Action « Fonds à l'internalisation des PME » vers l'Action « Accompagnement et transformation des filières » volet "Sociétés de projets industriels". Ce reversement de 95,53 M€ sur le CAS PFE a été effectué par la CDC et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 (-95,53 M€ au titre de l'Action 4 du P.731) préalablement à un nouveau reversement de 95,53 M€ auprès de l'EPIC Bpifrance au titre de l'Action « Accompagnement et transformation des filières » volet "Sociétés de projets industriels". (+95,53 M€ au titre de l'Action 4 du P.731).

#### **- Fonds de Fonds France Relance État-Régions : 15 M€**

La relance de l'économie et le soutien aux entreprises touchées par l'épidémie de Covid-19 a nécessité une action en fonds propres et quasi-fonds propres coordonnée de l'État et des régions, en lien avec une mobilisation des investisseurs publics et privés. La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a prévu, dans son action pour renforcer la compétitivité des entreprises, l'abondement par l'État à hauteur de 250 M€ des fonds d'investissement mis en place dans les régions pour renforcer les fonds propres de PME dans les territoires. Cet abondement s'effectue par le biais du Fonds de Fonds France Relance État-Régions dont le gestionnaire est Bpifrance Investissement. L'État a souscrit le 27 juillet 2021 à 250 000 parts de catégorie A du Fonds de Fonds France Relance État-Régions pour un montant total de 250 M€.

Le 10 septembre 2021, **15 M€** ont été versés au titre du premier appel de fonds du Fonds (libération de la tranche initiale). Le CAS « Participations financières de l'État » a bénéficié, au préalable, d'un abondement du programme 363 « Compétitivité » à due concurrence.

#### **- Fonds Défense « Definvest » : 10 M€**

Afin d'accompagner la croissance et de soutenir l'ancrage français des PME et ETI technologiques d'intérêt pour la défense, l'État a souhaité la création d'un Fonds commun de placement dénommé Definvest. D'une durée de quinze ans, ce fonds, géré par Bpifrance Investissement, interviendra à hauteur de 50 M€, répartis annuellement à hauteur de 10 M€ sur cinq ans au travers d'investissements en fonds propres auprès des dites PME et ETI dont il accompagnera la croissance, favorisera la consolidation et sécurisera le capital.

L'ensemble du dispositif s'inscrivant dans le cadre d'opérations patrimoniales, les libérations successives du capital auquel l'État a souscrit le 11 mai 2018 sont réalisées via le CAS « Participations financières de l'État » après abondement préalable à due concurrence en recettes en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». A ce titre, après trois appels de fonds intervenus en 2018 pour un montant total de 10 M€, puis un quatrième et cinquième appel de fonds intervenus en 2019 et 2020 pour un montant de 10 M€ chacun, un nouvel appel de fonds de **10 M€** est intervenu en 2021 et un versement à due concurrence est intervenu le 23 mars 2021.

#### **- Fonds Innovation Défense : 20 M€**

Aux côtés du Fonds Défense, l'État a souscrit le 1er décembre 2021 à hauteur de 100 M€ à un nouveau Fonds d'Investissement professionnel complémentaire, le Fonds Innovation Défense afin d'investir en actionnaire minoritaire dans des sociétés porteuses de technologies duales (civiles mais intéressant le monde de la défense). Une première libération des fonds est intervenue à hauteur de **20 M€** le 21 décembre 2021.

80 M€ sont attendus au titre des prochaines libérations dans le cadre de cette première souscription. Une seconde souscription sera susceptible d'intervenir à hauteur de 100 M€ supplémentaires.

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

**ACTION****05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État			0 0			0 0

En l'absence de cession, aucune commission n'a été versée. Par ailleurs, aucune opération n'a donné lieu au paiement de taxe sur les transactions financières.

**ACTION****06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0 0			0 0



**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>			<b>140 000 000</b>	<b>140 000 000</b>
Dotations en fonds propres	50 000 000	50 000 000			140 000 000	140 000 000
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>			<b>140 000 000</b>	<b>140 000 000</b>
Total des dotations en fonds propres	50 000 000	50 000 000			140 000 000	140 000 000



PROGRAMME 732  
**Désendettement de l'État et d'établissements publics  
de l'État**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Martin VIAL

*Commissaire aux participations de l'État*

Responsable du programme n° 732 : Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Ce programme spécifique retrace les contributions apportées, à partir de la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État, au désendettement de l'État et des administrations publiques de l'État (APU).

Au moyen d'apports financiers, l'État réduit les dettes qu'il a contractées directement ou indirectement envers des tiers, par l'intermédiaire d'entités publiques qu'il détient. Ces opérations contribuent alors directement à l'amélioration du bilan de l'État et des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale.

Les dépenses prévues au compte d'affectation spéciale se répartissent, à hauteur des disponibilités du compte résultant des cessions de participations financières, entre les opérations en capital du programme n° 731 et le désendettement de l'État et des établissements publics de l'État inscrit au présent programme.

Le contexte économique fortement dégradé suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 a mis un coup d'arrêt temporaire aux cessions de participations quelles qu'elles soient, notamment celles permises par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE).

Dans ces conditions les opérations de désendettement via le programme 732 ont été interrompues en 2021, comme en 2020.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

#### **OBJECTIF 1 : Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)**

INDICATEUR 1.1 : Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

INDICATEUR 1.2 : Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

### INDICATEUR

1.1 – Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Diminution de la dette nette des administrations publiques (Etat et hors Etat)	M€	0	Sans objet	-100*	0	Sans objet	ND

#### Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)

Mode de calcul : la dette nette des établissements correspond à leur dette financière brute déduction faite de la trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La dette est établie en données nettes, afin d'éliminer l'impact du décalage entre le versement de dotation et le remboursement d'échéances et de prendre en compte les ressources propres que l'établissement peut affecter au désendettement (cession d'actifs).

\* sous réserve des conditions de marché

### INDICATEUR

1.2 – Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio désendettement / réinvestissement	%	0	Sans objet	0,75	0	Sans objet	Non déterminé

#### Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)

Mode de calcul : l'indicateur mesure la part des recettes du compte affectée au désendettement par rapport à la part affectée au réinvestissement.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Aucune opération de désendettement n'est intervenue en 2021, les crédits initialement ouverts en loi de finances initiale pour 2021 au titre du Programme 732 ayant été annulés en loi de finances rectificative pour 2021 (loi n° 2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de finances rectificative pour 2021).

**Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État**

Programme n° 732 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	100 000 000	100 000 000 0	100 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-100 000 000	-100 000 000	
Total des AE ouvertes	0	0	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	100 000 000	100 000 000 0	100 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-100 000 000	-100 000 000	
Total des CP ouverts	0	0	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020		
	Consommation 2020		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020		
	Consommation 2020		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	100 000 000	0	0	100 000 000	0
Dépenses de participations financières	0	100 000 000	0	0	100 000 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>100 000 000</b>			<b>100 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-100 000 000			-100 000 000	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État**

Programme n° 732 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021						100 000 000		100 000 000
<b>Total</b>						<b>100 000 000</b>		<b>100 000 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>						<b>100 000 000</b>		<b>100 000 000</b>



## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		100 000 000	100 000 000 0		100 000 000	100 000 000 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-100 000 000	-100 000 000		-100 000 000	-100 000 000
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>

## Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | Justification au premier euro

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>0</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Justification par action****ACTION****01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		100 000 000	100 000 000 0		100 000 000	100 000 000 0

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	100 000 000		100 000 000	
Dépenses de participations financières	100 000 000		100 000 000	
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>		<b>100 000 000</b>	

Aucune opération de désendettement n'est intervenue en 2021, compte tenu à la fois de la révision à la baisse des prévisions de recettes et de l'annulation des crédits au titre du Programme 732 (loi n° 2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de finances rectificative pour 2021).